

Déchets végétaux - Modalités de souscription ou d'inscription aux collectes en porte à porte



Pour permettre à chacun d'adopter de nouveaux gestes, la collecte des déchets végétaux évolue. La nouvelle loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) impose à Toulouse Métropole d'atteindre de nouveaux objectifs pour la réutilisation des végétaux issus de l'entretien des jardins, un important enjeu environnemental.

Longtemps considérés comme des déchets comme les autres, les végétaux coupés constituent pourtant une ressource réutilisable sur place pour les jardiniers.

La Collectivité a donc choisi de réduire leur collecte au moyen d'une palette de services gratuits, permettant aux habitants des 37 communes de les transformer eux-mêmes en compost ou paillage pour leurs jardins.

Voici ces nouveaux services :

- prêt de broyeur,
- prestation de broyage à domicile ou sur l'espace public,
- distribution de composteurs gratuits permettant de transformer les branchages coupés, feuilles mortes ou herbes tondues en paillage et compost, des ressources utilisables sur place,
- formations à ces pratiques et animations pour accompagner les habitants des 37 communes à s'approprier ces nouveaux gestes.

Pour laisser à chacun le temps d'adopter de nouvelles pratiques vertueuses, Toulouse Métropole va compléter cette offre par un service, également gratuit, de **six** collectes à domicile, une par mois, au printemps (mars - avril - mai - juin) et à l'automne (octobre - novembre), quand les travaux de jardinage sont les plus importants. Pour cela, un bac de 240 litres sera fourni par la Collectivité. Les inscriptions à ce service s'ouvriront en janvier.

L'apport en déchetterie reste toujours possible, gratuitement.



Autre possibilité : une collecte régulière tout au long de l'année, moyennant un abonnement annuel de **120 €** (2 levées par mois / 3 durant les 6 mois les plus productifs). L'inscription au service est déjà possible.

«
Pour Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse, Président de Toulouse Métropole et Vincent Terrail-Novès, 1er Vice-président de Toulouse Métropole, en charge de l'Economie circulaire, des Déchets et de la Propreté, « La loi nous impose de réduire la production de nos déchets. En responsabilité, nous agissons et donnons les moyens aux habitants de la Métropole de changer leurs pratiques et habitudes de gestion de leurs végétaux coupés. Ils constituent une ressource qui a vocation à être utilisée sur place, dans les jardins où ils ont été produits. C'est pourquoi, dans le prolongement de ce que nous avons déjà initié avec notamment la distribution de composteurs gratuits, nous les accompagnons par de nouveaux services gratuits, qui nous permettrons d'atteindre les objectifs ambitieux que fixe la loi et relever collectivement le défi climatique. »

Effectuez votre souscription ou votre inscription à ces collectes en porte à porte via la démarche en ligne pour un traitement dans les meilleurs délais : [#Collecte de déchets végétaux](#) : s'abonner au service [# Toulouse Mairie Métropole, site officiel](#).

Télécharger le [#Guide d'utilisation - Téléservice - Abonnement Collecte en Porte à porte](#) #